

**M. le président:** A l'ordre! Je dois interrompre le ministre pour plusieurs raisons. D'abord, je doute que ses remarques se rattachent au sujet de la résolution dont nous sommes saisis. Ensuite, il est près d'une heure, mais avant de déclarer qu'il est une heure je tiens à signaler au comité que la présidence a supposé que nous nous en tenions au temps de parole prévu aux termes de l'article provisoire 61A du Règlement limitant les discours à 20 minutes. Même si on a mis en doute hier ma compétence pour ce qui est de signaler l'heure, je mentionne que le temps de parole alloué au ministre touche à sa fin.

Avant que l'honorable secrétaire parlementaire se joigne à la discussion, je signale que l'article 61A du Règlement, qui traite d'une résolution précédant un bill, pose une petite difficulté. Dans le cas présent, la résolution ne précède pas un bill, car nous sommes déjà saisi du projet de loi. Par ailleurs, nous étudions la Partie IV du bill je présume que le comité aimera tenir compte de ce fait pour interpréter l'article révisé du Règlement. Compte tenu de ce fait, je dois informer le ministre qu'il ne lui reste plus que 30 secondes.

**M. Knowles:** Monsieur le président, comme vous avez exposé au comité ce que nous devrions savoir au sujet de cette règle particulière, ne pourriez-vous pas aussi signaler que le temps global alloué est de cinq heures?

**M. le président:** La présidence espérait qu'on ne prendrait pas autant de temps.

**M. Knowles:** Tout comme certains d'entre nous, avant que le ministre prenne la parole.

**M. Herridge:** Je suis sûr que le comité consentira à l'unanimité à ce que le ministre termine son discours, qui est des plus intéressants.

**M. le président:** Nous déclarerons qu'il est une heure quand le ministre aura fini ses remarques.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Je remercie les membres du comité de leur courtoisie. Comme je le disais, les seuls qui sont exclus en raison de leurs gains peu élevés sont ceux pour lesquels cette résolution revêt une importance particulière. Ce sont les gens qui gagnent beaucoup moins que la pension de \$75 par mois que ce bill tend à accorder à toute personne âgée de 65 ans ou plus. Personne, en tout cas sûrement pas le gouvernement, ne prétendra que le bill signifiera la fin de la pauvreté chez les retraités. Évidemment pas. C'est impossible, surtout dans la période de transition. Cependant, il fournira à l'ensemble du peuple canadien un bon régime de pensions. Même d'ici quelques années, il réduira la pauvreté de façon appréciable.

[L'hon. M<sup>lle</sup> LaMarsh.]

Ce n'est pas suffisant, j'en conviens, mais ce n'est pas en imposant au régime le fardeau d'une prestation générale supplémentaire qu'on réglera le problème de ceux qui demeureront dans l'indigence. Grâce à la mesure à l'étude, quelque 1,600,000 personnes toucheront la pension de la sécurité de la vieillesse d'ici 1970. Cette année-là, il en coûterait au Trésor environ un demi-milliard de dollars pour verser une subvention générale supplémentaire de \$25 par mois. Ce serait accroître sensiblement les déboursés relatifs à la pension, prévus dans le présent projet de résolution et dans le bill C-136. Pour déterminer si cela serait avantageux, il faut tenir compte des besoins du Canada en matière d'enseignement, de santé, d'assistance aux indigents âgés de moins de 65 ans, et d'assistance sociale sous bien des formes.

Comme nombre d'entre nous le savent, on nous a demandé d'aller au plus pressant. Allons-nous mettre tous nos œufs dans le même panier en ce qui a trait à l'assistance sociale? Que dire des enfants d'âge préscolaire? Que dire des étudiants, y compris ceux du niveau universitaire? Que dire des jeunes mariés et du groupe principal, celui qui produit un revenu dans notre société? Allons-nous affecter le gros de nos nouvelles recettes aux retraités, au détriment des autres secteurs de la population?

Des choix difficiles et importants se posent à nous, en tant que nation, et en aucun domaine sommes-nous libres d'agir à notre guise. Nous devons procéder avec toute la diligence possible, mais sans chercher à tout accomplir d'un seul coup. En augmentant de \$10 la prestation de sécurité-vieillesse, il y a plus d'un an, et en accordant dans l'avenir, à toute personne de 65 ans, un montant fixe de \$75 par mois, nous aurons ajouté 390 millions de dollars par année à notre budget des dépenses.

Le choix serait en effet très difficile, si la seule façon d'aider les plus nécessiteux était d'augmenter la prestation universelle. Il n'en est rien, toutefois, et telle n'est pas l'intention du gouvernement. Nous sommes à élaborer depuis des mois un programme d'assistance profondément remanié. Nous avons tenu avec les provinces des pourparlers préliminaires et, le mois prochain, nous nous réunirons avec les ministres provinciaux du bien-être en vue de discuter d'un nouveau programme d'assistance. C'est ainsi que nous pourrions répondre convenablement et équitablement aux besoins des personnes déjà retraitées et qui, pour d'autres raisons, ne profiteront pas du nouveau régime de pensions. Il s'agit là d'une des prochaines mesures que notre gouvernement s'apprête à prendre.